

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2211

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 18

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de ces dispositions »,

les références :

« des 1° et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.